

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE SARREGUEMINES

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PLACE DU GENERAL SIBILLE B.P. 71129
57216 SARREGUEMINES CEDEX

TEL. : 03 87 28 31 00

RECEPISSE DE DEPOT

SOCIETE FIDUCIAIRE MOSELLANE
2 RUE ROBERT DOISNEAU
BP 40154
57603 FORBACH CEDEX

V/REF :

N/REF : 2011 B 52 / 2018-B-359

Le greffier du tribunal d'instance de Sarreguemines certifie qu'il a reçu le 13/02/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2015.

Concernant la société

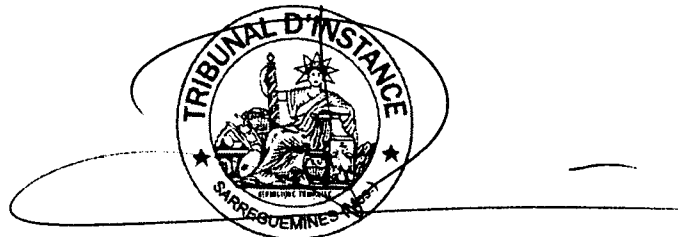
LES MARMITES DE CATHY
Société à responsabilité limitée
rue Lavoisier
57350 Schoeneck

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-359 le 08/10/2018

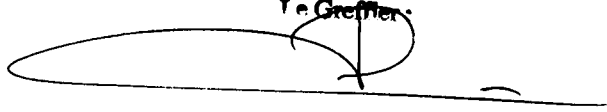
R.C.S. SARREGUEMINES TI 532 897 402 (2011 B 52)

Fait à SARREGUEMINES le 08/10/2018,

LE GREFFIER



UB 58
532 897 402
GREFFE DU TRIBUNAL D'INSTANCE
DE SARREGUEMINES
Date du dépôt 13/02/18
Numéro 532 897 402
Le Greffier

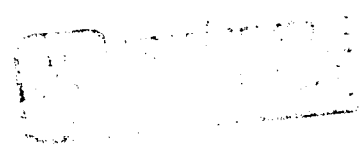


COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

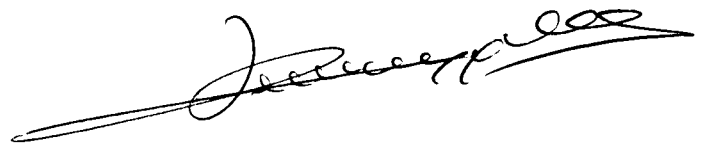
SARL LES MARMITES DE CATHY


Rue Lavoisier
57350 SCHOENECK
Tél. 06 29 62 04 94
Fax.
APE : 5621Z-
Siret : 53289740200014



SFM EXPERTISE COMPTABLE

Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'ordre Région Lorraine



 SARL LES MARMITES DE CATHY
Rue Lavoisier
57350 SCHOENECK
Tél. 06 29 62 04 94
Fax. 06 29 62 04 94
APE : 5621Z-
Siret : 53289740200014

Sommaire

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	3
2033A - Bilan	4
2033B - Compte de résultat	5
ANNEXE COMPTABLE	9
Annexe	

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

2033A - Bilan

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2016

Formulaire obligatoire (article 292 septies
A du Code général des impôts)

ACTIF		Exercice N c/c le 31/12/2015	
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2
		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilités incorporelles	010	012
	Fonds commercial*		
	Autres*	014	016
		12 198	9 318
			2 880
	Immobilités corporelles*	028	030
		174 741	53 120
	Immobilités financières* (1)	040	042
		2 790	
	Total I (5)	044	048
		189 730	62 438
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050	052
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		
	Marchandises *	060	062
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066
		817	
	Créances (2)	068	070
	Clients et comptes rattachés*		
	Autres* (3)	072	074
		45 917	45 917
	26 460	26 460	
	Valeurs mobilières de placement	080	082
	Disponibilités	084	086
		43 340	43 340
	Charges constatées d'avance *	092	094
	Total II	096	098
		125 719	125 719
	Total général (I + II)	110	112
		315 450	62 438
PASSIF		Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	5 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131	
	Report à nouveau	134	(69 007)
	Résultat de l'exercice	136	54 117
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	(9 889)
	Provisions pour risques et charges	Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	150 799
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	67
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	40 391
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)	169	701
		172	71 641
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	262 900
	Total général (I + II + III)	180	253 011
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cagid Green

2033B - Compte de résultat

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL LES MARMITES DE CATHY		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2015		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209	210		
	Production vendue	{ biens services*	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214 754 745	
				217	218 99 082	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
Autres produits			230	(1 418)		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	852 409	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	298 776	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	1 473	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	140 965	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243	425	244	4 956	
	Rémunérations du personnel*			250	250 612	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	65 903	
	Dotations aux amortissements*			254	19 979	
	Dotations aux provisions			256		
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	2	
Total des charges d'exploitation (II)				264	782 670	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	69 738	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294	13 868	
	Charges exceptionnelles (VI)			300	1 753	
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	54 117	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	54 117	
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	1 753
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Deductions	Entreprises nouvelles (44. section)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. section A)	989		
	Divers* (44. section)	ZFA (44. septies)	345	Investissements outre-mer	344	
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	1 75
Zones de restructuration de la défense (44. section)				127		
Zones de revitalisation rurales (44. section)				138		
Créance due au report en arrière du déficit				346		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352 44 335	
				Déficit col. 2	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : *.....74.016.....dont imputés sur le résultat :				360 44 335	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370	
				Déficit col. 2	372	

Cegid Group

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

ANNEXE COMPTABLE

Annexe

Désignation de la société : SARL SARL LES MARMITES DE CATHY

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2015, dont le total est de 253 011 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 54 118 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/05/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2015 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Méthodes comptables appliquées**Amortissements des immobilisations corporelles :**

- Amortissement linéaire
- Amortissement dégressif fiscal
- Autres :

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Evaluation des stocks :

- Coût moyen unitaire pondéré (CUMP)
- Premier entré, premier sorti (PEPS-FIFO)

Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2015 a été constaté pour un montant de 11 535 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Annexe

Immobilisations : Rapprochement entre les valeurs comptables à l'ouverture et à la clôture, et variation des entrées et des sorties ou mises au rebut de l'exercice

	Valeur brute l'ouverture de l'exercice	+ Augmen- tations	- Diminutions	Valeur brute la clôture de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles	12 199			12 199
Immobilisations incorporelles (I)	12 199			12 199
Terrains	3 263			3 263
Installations techniques matériels et outillages industriels	73 321	14 544		87 865
Installations générales agencements divers	68 924			68 924
Matériel de transport	6 900	5 419		12 319
Autres immobilisations corporelles	2 371			2 371
Immobilisations corporelles (II)	154 779	19 963		174 742
Immobilisations financières (III)		2 790		2 790
Total général (I + II + III)	166 978	22 753		189 730

Annexe

Amortissements : Rapprochement par catégorie des immobilisations entre les valeurs comptables cumulées à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, et indication des augmentations et diminutions de l'exercice

Autres immobilisations incorporelles	6 917	2 402	9 319
Total immobilisations incorporelles (I)	6 917	2 402	9 319
Terrains	538	218	755
Installations techniques matériels et outillages industriels	19 480	9 517	28 997
Installations générales agencements divers	12 057	4 222	16 278
Matériel de transport	2 324	3 007	5 330
Autres immobilisations corporelles	1 144	615	1 759
Total immobilisations corporelles (II)	35 542	17 578	53 120
Total général (I + II)	42 459	19 980	62 439

Etat des échéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice

Créances

Créances de l'actif immobilisé	2 790		2 790
Créances de l'actif circulant	72 378	72 378	
Charges constatées d'avance			

Produits à recevoir

Clients - factures à établir			23 426
Total			23 426

Annexe

Dettes

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	150 800	29 280	121 520	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 392	40 392		
Autres dettes	71 642	71 642		
Produits constatés d'avance				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs-factures non parvenues	2 517
Banque - intérêts courus	1 412
Personnel - congés à payer	11 370
Charges sociales s/congés à payer	3 060
Charges sociales à payer	8 875
Divers - charges à payer	56
Total	27 290

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 5 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	500	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés ou annulés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	500	10,00

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement.

LES MARMITES DE CATHY

Société À Responsabilité Limitée au capital de 5 000.00 €

Siège social : RUE LAVOISIER

57350 SCHOENECK

532 897 402 RCS SARREGUEMINES

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 JUIN 2016

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2015, s'élevant à 54 117.86 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	54 117.86 €
- Une somme de	54 117.86 €
à l'amortissement partiel à due concurrence du compte "Report à nouveau"	
débité de	-69 007.18 €
qui ressortira ainsi à	-14 889.32 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Copie certifiée conforme

La Gérance



LES MARMITES DE CATHY

Société À Responsabilité Limitée au capital de 5 000.00 €

Siège social : RUE LAVOISIER

57350 SCHOENECK

532 897 402 RCS SARREGUEMINES

—

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 JUN 2016

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2015, s'élevant à 54 117.86 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	54 117.86 €
- Une somme de	54 117.86 €
à l'amortissement partiel à due concurrence du compte "Report à nouveau"	
débiteur de	-69 007.18 €
qui ressortira ainsi à	-14 889.32 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme

La Gérance

